

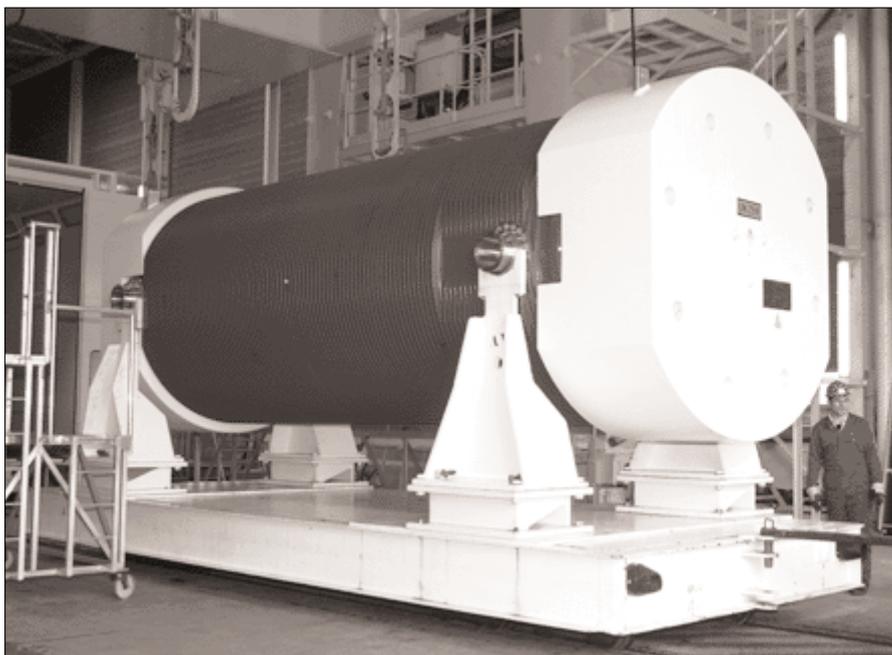
L'intérêt du retraitement des combustibles nucléaires

Claude Aufort

La France doit faire un choix entre les contraintes imposées par une gestion propre des déchets de l'énergie nucléaire et les risques du réchauffement climatique. Or l'abandon du réacteur surgénérateur Super-phénix en 1998, l'arrêt en mai 2000 de la mission chargée de définir l'emplacement d'un site granitique destiné aux recherches concernant le stockage en profondeur des déchets que (IPSN) risquent de précipiter des choix qui fermeront toutes alternatives réelles sans véritable débat démocratique et citoyen. Quant à la sortie de IPSN (Institut de Protection de Sécurité Nucléaire) du CEA elle met en cause à terme les compétences de l'Institut et son indépendance de jugement vis-à-vis du pouvoir politique.

Une nouvelle étape de l'offensive antinucléaire est maintenant engagée. Elle se propose d'obtenir, de la part du gouvernement, l'abandon du retraitement des combustibles nucléaires, c'est-à-dire la fermeture programmée de l'usine de la Hague située dans le département de la Manche. La cohérence de l'industrie nucléaire nationale serait ainsi gravement remise en cause. Un point fort de cette campagne est déjà prévu en France. Les partisans de l'abandon du nucléaire comptent organiser un grand rassemblement national contre le retraitement le 21 octobre 2001.

Les arguments diffusés par les médias sont majoritairement en faveur de l'abandon du retraitement. Ils se concentrent sur son coût qui serait un handicap pour la compétitivité de l'électricité dans le cadre de la dérégulation de celle-ci. Or ce coût est faible. Toutes les chaînes de télévision militent aujourd'hui, sans le dire explicitement, pour l'abandon du retraitement, le passage obligé vers



Caisson de transport des déchets - Cogema

l'arrêt de l'énergie nucléaire. Elles ignorent systématiquement les conséquences qu'aurait cet arrêt sur le réchauffement climatique, l'indépendance d'approvisionnement, l'équilibre de la balance commerciale et la mise en cause du potentiel industriel de notre pays.

Dans ce contexte, l'attitude du gouvernement est équivoque. Il déclare en permanence que le développement de l'énergie nucléaire est un des axes de la politique énergétique nationale tout en étant plus que complaisant à l'égard de tous ceux qui cherchent à détruire la cohérence de notre industrie nucléaire.

Qu'est-ce que le retraitement-recyclage du combustible nucléaire ?

Le retraitement-recyclage des combustibles « usés » (c'est-à-dire ayant déjà été utilisés une fois dans un réacteur classique du parc nucléaire

d'Electricité de France) consiste à traiter ces derniers pour séparer :

- l'uranium et le plutonium réutilisables sous forme de combustible MOX (oxyde mixte d'uranium et de plutonium) ou de combustible utilisable dans les réacteurs rapides ;
- les déchets radioactifs (actinides mineurs et produits de fission) pour les conditionner de manière sûre.

D'une manière générale, le plutonium suscite l'inquiétude des populations. Une des raisons de cette inquiétude tient à l'utilisation militaire qui en a été faite, mais aussi à sa radiotoxicité du fait que les différents isotopes du plutonium les plus abondants ont une très longue durée de vie. Or ce corps apparaît inévitablement dans l'utilisation du combustible nucléaire classique à oxyde d'uranium.

Une étude récente de l'AEN (Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire)

vient de montrer que les incidences radiologiques des deux cycles du combustible (avec ou sans retraitement) sont faibles. Elles se situent bien en-deçà de toute limite de dose réglementaire définie pour le public et les travailleurs et sont insignifiantes par rapport aux expositions imputables au fond naturel de rayonnement. En outre, cette étude conclut que la différence entre les incidences radiologiques des deux cycles de combustible ne constitue pas un facteur déterminant en faveur de l'une ou de l'autre option. La santé n'est donc pas un enjeu du choix entre les cycles de combustible nucléaire avec ou sans retraitement-recyclage.

Les différents enjeux de ce choix technique

Le développement de ce type de procédé n'est autre que la mise en œuvre, par l'industrie nucléaire depuis plusieurs décennies, d'orientations qui caractérisent le développement durable. Il s'agit, du recyclage des produits réutilisables du cycle nucléaire, de la gestion responsable des ressources énergétiques existantes de la planète et d'une contribution essentielle à la lutte contre le réchauffement climatique.

1 - Le recyclage des produits réutilisables du cycle nucléaire

Le recyclage des produits réutilisables qui constitue l'objectif du retraitement permet par ailleurs de conditionner les déchets ultimes en vue d'un stockage ou d'un entreposage

La France, comme le Japon, l'Allemagne jusqu'à maintenant, l'Angleterre et la Russie, envoie les combustibles « brûlés » dans des usines chimiques spécialisées où sont séparés les différents éléments contenus : les produits de fission, les actinides, le plutonium, l'uranium, les produits d'activation des structures. Ce retraitement permet de séparer les matières réutilisables (le plutonium dans les combustibles dits « MOX » et dans les surgénérateurs et l'uranium de retraitement, soit 96 % des combustibles « brûlés ») de ce que l'on considère aujourd'hui comme des déchets comme cela commence à se pratiquer à un autre niveau pour les ordures ménagères.

Un gramme de plutonium renferme environ une énergie équivalant à une tonne de pétrole.

La valorisation éventuelle des déchets à plus long terme par les générations futures est une hypothèse envisageable.

A cet égard l'industrie nucléaire propose trois voies pour le traitement du plutonium :

L'utilisation du plutonium dans les réacteurs rapides qui permettent de le brûler avec efficacité.

Cette solution de l'utilisation du plutonium est la meilleure car les réacteurs rapides (du fait de leur spectre rapide de neutrons) sont indifférents à la composition isotopique du plutonium comme des actinides mineurs. Ils sont décrits comme des réacteurs « mange-tout ». Au contraire, dans les réacteurs à neutrons thermiques qui utilisent le combustible MOX, les isotopes pairs du plutonium sont des poisons de la réaction en chaîne de fission.

Cette solution de l'utilisation du plutonium dans les surgénérateurs envisagée un temps par le Royaume-Uni, la Russie et le Japon a été abandonnée par la France en 1998. Tôt ou tard, il faudra revenir sur cette voie pour l'utilisation la plus efficace du plutonium. Cet abandon constitue la première remise en cause de la cohérence des choix nucléaires de notre pays. Son but était de fragiliser notre pays dans sa position de leader mondial dans cette technologie. Il nous oblige à nous engager dans la deuxième voie précédemment citée : celle du MOX.

Le recyclage du plutonium dans les réacteurs classiques du parc nucléaire d'EDF par la voie du MOX.

En l'absence de surgénérateurs (du type de Superphénix), c'est actuellement la voie pratiquée par notre pays. Pour le parc nucléaire français actuel, le rapport « Charpin-Dessus-Pellat » de juillet 2000 sur l'économie prospective de la filière nucléaire, confirme l'intérêt environnemental du retraitement-recyclage pour un impact économique faible. La poursuite du retraitement-recyclage au-delà de 2010 devrait permettre d'économiser 5 % d'uranium naturel et de réduire de 12 à 15 % les quantités de plutonium à gérer. En contrepartie, ce choix entraîne un surcoût de 1,3 % de l'électricité d'origine nucléaire, soit environ 0,15 centime par kWh. Si notre pays n'avait pas choisi cette stratégie nucléaire, le stock de plutonium serait 30 % supérieur à ce qu'il est aujourd'hui.

Le stockage du plutonium considéré comme un déchet.

Il convient de constater, qu'en poursuivant un but énergétique dans les deux premières voies, le retraitement atteint aussi un but potentiellement écologique. En séparant l'uranium et le plutonium, on réduit la radiotoxicité des déchets puisque ces deux éléments sont responsables de la part la plus importante de celle-ci.

Le raisonnement à la base de la stratégie du retraitement doit être gardé en mémoire pour le cas de l'entreposage direct des combustibles irradiés. Celui-ci peut se justifier dès lors que l'on souhaiterait attendre la mise au point de techniques meilleures pour neutraliser la radioactivité. Dans ce cas, il y a tout lieu de penser que le premier objectif serait de résoudre les cas de l'uranium et surtout du plutonium. C'est très exactement l'apport principal du procédé PUREX mis en œuvre actuellement pour la séparation de ces éléments. Les performances enregistrées ont dépassé les attentes avec un taux de séparation du plutonium de 99,9%.

2 - La gestion responsable des ressources énergétiques existantes de la planète

Pour la production d'électricité, le nucléaire constitue une alternative crédible à l'épuisement des ressources fossiles non-renouvelables.

Ce faisant, avec le retraitement-recyclage, nous mettons à la disposition des générations futures des quantités considérables d'énergie disponible, qui leur permettront peut-être d'éviter partiellement les crises que ne peuvent manquer d'engendrer les futures pénuries d'énergie. Nous leur léguons, les savoir-faire susceptibles de les mettre en valeur. L'ensemble du cycle du combustible ainsi conçu est pris en compte dans le prix du kWh fourni. Même s'il engendre un léger surcoût à court terme, il ne remet pas en cause la compétitivité de l'énergie nucléaire. Il réduit les coûts de l'énergie des générations futures tout en améliorant la gestion des déchets ultimes.

3 - Une contribution à la lutte contre le réchauffement climatique

Parmi toutes les activités humaines en cause dans ce réchauffement climatique, celles qui relèvent de l'utilisation des ressources fossiles pour la production d'énergie sont de loin les

plus importantes. La croissance de leur utilisation entraîne une augmentation exponentielle de la production des gaz à effet de serre, principalement de la part des pays développés. Si ces pays en ont la volonté politique, ils ont les moyens d'agir contre le réchauffement climatique puisque l'énergie nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serre. Cette forme de production d'énergie est donc à même de répondre aux besoins énergétiques croissant de la planète sans entraîner le réchauffement climatique. Le retraitement-recyclage, qui permet une utilisation maximum de la totalité de l'énergie contenue dans les matières fissiles, va dans le sens de la préservation de l'environnement et du climat.

Nous devons faire un choix entre les contraintes imposées par une gestion propre des déchets de l'énergie nucléaire et les risques de réchauffement climatique.

Les conséquences d'un abandon du retraitement

L'abandon du retraitement des combustibles usés aujourd'hui aurait de nombreux inconvénients.

Il détruirait une cohérence industrielle que nous avons construite durant plusieurs décennies, qui est un facteur important de notre indépendance énergétique pour plusieurs siècles. Le retraitement-recyclage des combustibles, notamment les options choisies du cycle français, sont sans équivalent dans le monde. Notre pays possède des installations de retraitement opérationnelles jusqu'en 2030. Elles sont les premières du monde parmi les quatre pays qui ont fait le choix de retraiter leur combustible nucléaire (la France, le Royaume-Uni, le Japon et la Russie). C'est cette position dominante sur le retraitement qui a permis à l'industrie française de vendre les centrales nucléaires à l'étranger. C'est cette position dominante acquise par notre pays qui est la raison des attaques d'organisations internationales, qui visent plus la France que les choix industriels qu'elle développe.

Le poids économique du retraitement est vital pour le Nord-Cotentin. Les contrats en cours d'exécution à La Hague pour des clients étrangers représentent un chiffre d'affaires de 7 milliards de francs par an sur dix

ans. La logique économique voudrait qu'au minimum, les installations de retraitement françaises soient utilisées pendant la durée de vie pour laquelle elles ont été conçues et que l'option du retraitement soit confirmée pour au moins une vingtaine d'années.

La vie économique d'une région serait remise en cause par l'abandon injustifié du retraitement. Il nous obligerait à engager des recherches sur le stockage des combustibles usés sans retraitement, alors qu'aucune expérience internationale ne montre actuellement les avantages de cette solution.

Par ailleurs, ce choix d'abandon de l'utilisation du plutonium civil ne nous empêcherait pas d'avoir à gérer le plutonium militaire issu du désarmement nucléaire. Ce dernier, en effet, peut être utilisé pour la production d'énergie civile. En « brûlant » aujourd'hui les plutoniums militaire et civil dans les réacteurs classiques, notre pays s'engage ainsi dans la réalisation d'un développement durable, allant dans le sens du désarmement, de la non-prolifération nucléaire et de la paix. n

Compagnie nationale du Rhône L'intervention des salariés, des citoyens, des élus a changé « la donne »

Jean Pierre Basset*

Apparu sur la place publique il y a deux ans, le dossier CNR a fortement mobilisé les salariés de l'entreprise, sensibilisé des élus riverains, des partis politiques et des associations. Tous par de multiples interventions, débats, manifestations ont contribué

à faire évoluer la situation dans le sens opposé à la privatisation initialement prévue par l'ex-Président de la CNR (J.P. Ronteix) et le secrétaire d'Etat à l'industrie Christian Pierret. Ils avaient poursuivi dès 1997 l'idée d'ouvrir à la concurrence le marché électrique Français, en permettant l'entrée d'un électricien Belge (Electrabel Filiale de Suez) directement dans le capital de la Compagnie.

Deux longs conflits ont ponctué l'année 2000. Ils ont montré une détermination sans faille des salariés, mais aussi leur attachement à l'entreprise. En mars-avril les salariés ont repoussé l'ouverture du capital de la CNR. Puis le 14 décembre, au terme de 18 jours de blocage de la navigation, ils ont donné un contenu élevé au « relevé de décisions » négocié avec le gouvernement et adopté par les grévistes.

La rénovation du cahier des charges

* Responsable du Collectif Energie à la fédération Drôme du PCF.



de la concession est devenu un élément déterminant pour l'évolution du dossier. Le rôle des collectivités territoriales dans cette démarche de rénovation a été renforcé.

A l'issue du conflit, la démission du Président Ronteix, les consultations menées par la « mission interministérielle » auprès de l'ensemble des « acteurs du Rhône » puis la nomination d'un nouveau président ont créé un nouveau climat :

- un « contrat global d'exploitation » confiant aux personnels d'EDF la production se met en place, pour cinq ans, dans le cadre d'une large concertation avec les organisations syndicales ;

- un amendement adopté le 2 mai, par l'Assemblée nationale, garantit le caractère public de la CNR (1) ;

- les conclusions de la « mission interministérielle » témoignent d'une large écoute des préoccupations et propositions des différents partenaires, renforcent l'ancrage régional et de nécessaires développements en matière d'environnement et de transport fluvial notamment...

- les collectivités territoriales s'impliquent dans le débat à partir des orientations de la mission interministérielle et dans le cadre du « relevé de

décisions ». Après publication d'un avis du CESR, qui exprime les besoins de développement durable, liés au fleuve, ainsi qu'une nécessaire gestion publique et régionale de celui-ci, un débat va avoir lieu fin mai au Conseil régional Rhône Alpes. Les changements de majorité intervenus le 18 mars à Lyon et dans les Conseils généraux de l'Isère et Vaucluse devraient être des apports constructifs.

Si en application de la loi de transposition en droit français de la directive européenne sur l'électricité, la CNR concessionnaire du Rhône jusqu'en 2023 est considérée « pro-

ducteur indépendant d'électricité », il n'en demeure pas moins qu'elle devra évoluer dans un contexte de service public et d'intérêt général. Un contexte cohérent qui s'appuiera sur l'ensemble des missions attribuées à la CNR, à savoir, production d'électricité, navigation, irrigation et aménagement du territoire.

Le rôle des salariés, de leur intersyndicale, des élus et collectivités riveraines, des citoyens et associations s'en trouve renforcé, pour aboutir à une CNR éloignée de prétentions libérales de MM Ronteix et Pierret.

C'est dans cette dynamique que le débat sur la commercialisation des kilowatt-heures produits sur le Rhône doit avoir lieu et se prolonger. C'est le rôle du nouveau Président de la CNR d'engager le débat et la concertation là où son prédécesseur a été mis en échec. La création d'une filiale de commercialisation avec Electrabel, suite au Conseil d'administration de CNR le 28 novembre 2000, que le ministre des Finances et de l'Industrie a autorisée par arrêté le 29 avril, ne répond pas à la nécessaire indépendance de la CNR.

S'il est évident que la CNR doit acquérir des compétences en matière de commercialisation d'électricité, il

est important que dans un délais très court soit prévu le retour à la maîtrise publique de l'ensemble des KWh produits. En clair le contrat CNR/Electrabel doit être à durée déterminée. Le délais, fixé par le Président M. Margnes, d'ici fin juin 2001, laisse le temps d'approfondir cette question.

Un pôle public de l'énergie

La déclaration commune du sommet de la gauche plurielle du 7 novembre 2000 prévoit, dans le cadre des « choix énergétiques » une « maîtrise publique » et « le maintien et le développement d'un puissant pôle public ». Le gouvernement de la gauche plurielle peut-il ignorer durablement des objectifs définis par les partis de la gauche plurielle? Les actions, les débats sur la CNR ont posé concrètement la nécessité de créer un pôle public de l'énergie en France. La CNR y a toute sa place, au travers de contrats commerciaux entre partenaires publics, notamment EDF, plutôt que d'être le jouet de la mise en concurrence.

Dans ce conflit mené par les salariés, chaque fois que nous avons eu à travailler en complémentarité, nous avons participé à l'émergence de perspectives nouvelles, par la discussion et le débat. Les propositions et les initiatives des salariés ont permis de renforcer ce dossier en constante évolution revendicative. Il restera un obstacle significatif à la déréglementation du marché de l'énergie espérée par Christian Pierret depuis 1997. n

1. Mais le nouveau régime juridique de la CNR autorise l'introduction ultérieure d'argent privé dans le capital. De plus des amendements du groupe communiste visant au renforcement des pouvoirs des collectivités territoriales ont été rejetés. La mise en place d'un « observatoire du service public sur le fleuve » n'a même pas été débattue.

Climats : urgence !

Sylvie Mayer

La décision de George W Bush d'enterrer le protocole de Kyoto, quelques semaines après son élection, quelques mois après l'échec de la Conférence de La Haye, relance le débat sur les obligations internationales face aux dérèglements climatiques dus à l'effet de serre. C'est en 1979 lors de la première Conférence mondiale sur le climat que la communauté scientifique a commencé à mettre en garde les gouvernements sur l'impact possible des activités humaines sur les climats. C'est alors que fut décidé le lancement d'un programme mondial de recherche qui déboucha notamment sur la création du GIEC, Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat, chargé de préparer la 2ème conférence en 1990, et qui a accompagné tout le processus de négociations internationales de ses expertises.

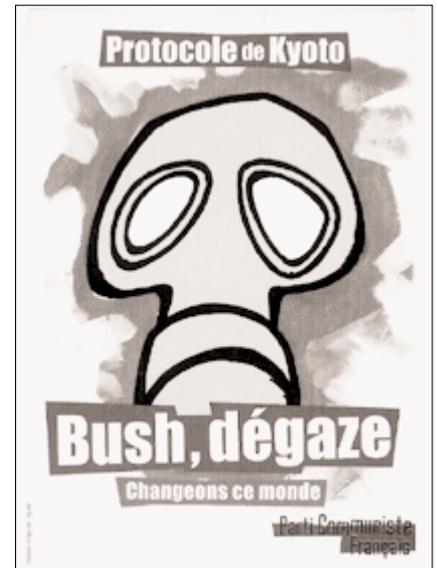
Les engagements du sommet de la Terre en juin 1992 à Rio se sont traduits dans une convention de stabilisation des gaz à effet de serre, par laquelle les pays industrialisés s'engageaient à ramener en l'an 2000 leurs émissions au niveau de celles de 1990, et à aider les pays en voie de développement à entreprendre des actions de prévention (1). Cet engagement n'a pas été respecté. La réalité c'est que tous les grands pays ont augmenté leur production de gaz à effet de serre.

Depuis lors ont eu lieu six conférences des parties (COP), sous l'égide des Nations Unies, avec deux étapes importantes : première étape, Kyoto, en 1997 où les états se mirent d'accord sur le niveau des réductions de 6 gaz à effet de serre : 5% globalement (-7% pour les USA, -8% pour l'Union européenne) et sur le principe de permis négociables. Deuxième étape, La Haye où devaient se concrétiser les objectifs de réduction. La Conférence de La Haye n'a pas abouti, les pays

européens refusant l'intransigeance du groupe dit du « Parapluie », comprenant les Etats-Unis et leurs alliés, Japon, Canada, Australie. En effet, ceux-ci refusaient de s'engager dans de véritables efforts de réduction, limitant leur contribution aux mécanismes de flexibilité : les « permis d'émission internationalement négociables » ou fameux « droits à polluer » (2), « l'application conjointe », donnant crédit d'émissions à des pays investissant dans des projets réduisant les émissions dans des pays en transition, le « mécanisme de développement propre », qui en outre de l'application conjointe contribue au développement du tiers-monde (3), et les « puits de carbone » : planter des forêts permettrait de piéger le CO₂. Cela serait déduit des quotas. Certains pensent se dédouaner ainsi d'efforts concrets sur la consommation excessive d'énergie

N'obtenant pas d'accord des européens sur ces mécanismes, George W. Bush représentant du pays qui avec 4% de la population mondiale et 20% des émissions de gaz à effet de serre contribue dix fois plus que la Chine et vingt fois plus que l'Afrique à la pollution carbonée, a donc décidé de revenir brutalement sur l'engagement pris à Kyoto par son prédécesseur, malgré la modestie de cet engagement. « Une insulte à la communauté internationale et une menace pour la vie de la planète » dixit Carlos Fuentes (4).

Outre le désir de Bush de ne pas aller contre l'industrie pétrolière américaine, il faut examiner les enjeux qui se cachent derrière le bras de fer engagé. Le commerce des permis d'émission est un secteur spéculatif florissant : de 50 milliards de dollars en 1999, il pourrait atteindre des milliers de milliards de dollars d'ici quelques décennies (5). Le mécanisme des puits de carbone est également un enjeu financier. Plusieurs puissants lobbies agricoles américains réunis dans l'American Farm Bureau Federation (AFBF), dont la



plupart des membres sont des spéculateurs plutôt que des agriculteurs (Union Carbide et Ford Motor en sont membres), ont adressé une lettre à Dan Glickman, secrétaire américain à l'agriculture au premier jour de la conférence de La Haye, dans laquelle ils spécifiaient notamment : « Il est important que les négociations en cours garantissent une flexibilité maximale, de manière à ce que les Etats Unis puissent pleinement et immédiatement prendre en compte le carbone séquestré par les activités agricoles » (6).

La firme Monsanto se montre aussi très active dans les négociations : l'inclusion des puits de carbone dans les mécanismes internationaux lui permettrait la mise en valeur son herbicide « round up » et ses semences transgéniques « round ready », et des bénéfiques sur des OGM absorbateurs de gaz carbonique.

Les industriels européens, réunis dans l'UNICE et l'ERT (table ronde européenne des industriels), sont également à l'affût de la manne du marché de permis négociables et des subventions pour l'implantation de projets industriels « propres » dans les pays du tiers-monde.

Une autre façon de se donner une image de défenseurs de l'environnement à bon compte

Ces farouches défenseurs de leurs propres intérêts sont accompagnés par un certain nombre d'économistes qui défendent le marché capitaliste comme outil de protection de l'environnement (7). Ils viennent d'être contredits par Laurent Fabius, qui

soucieux de ne pas augmenter les contributions directes des industriels français, refuse l'application d'une écotaxe sur l'énergie, et propose de la remplacer par une contractualisation de réduction d'émissions.

Le protocole de Kyoto n'est pas, en l'état, satisfaisant. Outre la trop grande modestie de ses objectifs au regard de l'urgence du défi, les mécanismes proposés relèvent plus des intentions de domination accrue du marché capitaliste que d'une véritable volonté de réduction des gaz à effet de serre. Mais sa ratification est nécessaire à une première réduction. Elle serait un point d'appui pour obtenir des engagements d'application. Pour que ce protocole puisse être mis en œuvre, il est nécessaire que 55% au moins des signataires produisant 55% des émissions mondiales, le ratifient. Pour autant une ratification qui se ferait sans les Etats-Unis leur permettrait d'échapper à tout effort et de continuer à dominer le monde en matière énergétique et agricole.

Il est nécessaire d'obtenir rapidement que de véritables mesures de réduction d'émissions soient prises

Cela requiert tout à la fois le recours

à des technologies économes de ressources, et à une maîtrise de la demande énergétique qui passe en priorité par des modifications de l'usage des véhicules brûlant du pétrole (8), à des constructions de bâtiments de haute qualité environnementale. Cela demande évidemment de réduire le recours aux énergies fossiles et donc d'utiliser des alternatives, en premier lieu l'énergie nucléaire, mais également l'énergie hydraulique, solaire, éolienne.

Ainsi que le proposent les signataires d'un appel « climat, priorité à la coopération Nord-Sud », (9) « l'Europe doit proposer et négocier avec les pays du Sud un accord de partenariat pour le développement durable » pour lequel les signataires détaillent une série de propositions, notamment des mesures de protection contre la concurrence déloyale d'entreprises de pays n'ayant pas fait le choix de faire face au défi du changement climatique.

La lutte contre les dérèglements climatiques montre les limites des réponses du libéralisme aux exigences du développement durable. n

1. Pour en savoir un peu plus : « L'effet de serre, science ou religion du 21ème siècle » François Ployé, éditions Naturellement 2000.

2. Sur les permis négociables, la discussion tourne autour de la possibilité de contrôles, « l'observance » comme les technocrates l'ont nommé. Là encore on n'avance guère, les USA qui réclament l'extension internationale des permis négociables ne sont pas prêts à accepter des contrôles.

3. Les MDP, mécanismes de développement propre, donnent aux ONG une occasion de protestation contre l'éligibilité du nucléaire à ces mécanismes. En clair, cela signifierait qu'un pays qui finance du nucléaire pour les PVD verrait son quota d'émission augmenter. La réalité de cette possibilité est faible en l'état actuel des choses. Quasiment aucun pays pauvre n'est en état de recevoir une subvention pour la construction de centrales nucléaires.

4. « Où es-tu Bill Clinton ? » *Le Monde* 3 mai 2001.

5. « le climat, otage des lobbies industriels » Agnès Sinaï, *le Monde Diplomatique* fév. 2001.

6. *ibid.*

7. « Le climat au risque de la négociation internationale » Jean-Charles Hourcade, *le Débat* n°113 janv-fév 2001 et « est-il immoral de recourir à l'économie pour protéger l'environnement » Olivier Godard colloque de l'Ass. Des lauréats de la chancellerie des universités de Paris déc. 2000.

8. Dans l'Union européenne, c'est le transport routier le principal responsable. Il faut que les chargeurs, les donneurs d'ordre contribuent en payant au recul de la route. L'augmentation des carburants ne suffit pas si même elle a un effet. Il faut de vrais efforts d'investissement

10. Appel à l'initiative de P.Castella, Solagral, B.Dessus, Global Chance et J. Testard (Association française de développement durable www.lemonde.fr/climat)

Après le procès de Prétoria, changer les règles dans l'industrie pharmaceutique

Benoît Monier

Le 19 avril dernier est la date d'une belle victoire pour tous ceux qui dans le monde se battent pour que le choix de l'être humain l'emporte sur la dictature des multinationales. Les 39 plus grands laboratoires pharmaceutiques, après trois ans de bataille juridique et politique, renoncent à leur plainte contre l'Etat Sud-africain qui affirmait son

droit d'acheter et de produire librement les médicaments nécessaires pour faire face à l'épidémie de Sida.

Cette victoire est d'abord celle du gouvernement de ce pays qui, depuis trois ans, refuse de céder aux diktats et campagnes de presse des laboratoires pharmaceutiques..

C'est aussi le résultat des campagnes

d'ONG comme Médecins sans frontières qui allient l'action concrète dans les pays les plus dramatiquement touchés et les campagnes d'opinion pour l'accès de tous les peuples aux médicaments essentiels. MSF a ainsi recueilli 240 000 signatures demandant l'arrêt des poursuites contre l'Afrique du Sud.

Le Parti communiste français a pris sa part dans cette campagne avec une

pétition internationale qui demandait l'abandon des poursuites, mais aussi la continuité de l'action pour que tous les pays concernés aient véritablement accès aux médicaments existants pour le Sida et toutes les maladies tropicales et que soit mise sur pied la coopération avec les pays du Sud pour développer les recherches et de maîtriser les technologies leur permettant de répondre à leurs spécificités sanitaires avec les financements appropriés.

Permettre à chaque pays d'accéder aux médicaments existants

Le principal obstacle à l'accès universel à tous les médicaments existants est le prix de vente des médicaments les plus modernes, souvent hors de portée des pays les plus pauvres.

C'est un fait indiscutable que la recherche pharmaceutique coûte de plus en plus. On cite des chiffres de 3 à 5 milliards de francs d'investissements et de dix ans de recherche pour mettre au point un médicament nouveau.

Mais ces seuls chiffres ne décrivent pas l'ensemble des problèmes. Il faudrait aussi parler des frais de promotion probablement aussi élevés. Et surtout faire la différence entre les profits financiers et le financement nécessaire des recherches à venir. Cette course au profit financier se traduit dans les pays développés par des restructurations où on ferme des centres de recherche et de production pour se concentrer sur les seuls médicaments où le taux de profit sera maximal, tandis que d'autres sont abandonnés au mépris des malades et plus particulièrement des malades des pays les plus pauvres.



L'Afrique consacre quatre fois plus d'argent au remboursement de la dette qu'à la lutte contre le sida

En effet, l'ensemble des choix stratégiques des principaux laboratoires sont tous faits en fonction d'un marché d'environ 10 % de la population mondiale, pour l'essentiel les USA, l'Europe de l'Ouest et le Japon.

Ainsi, une étude de l'ONU qui chiffre à 3 milliards de dollars par an les dépenses nécessaires pour faire face à l'épidémie du Sida en Afrique ajoute que les Etats-Unis consacrent 52 milliards de dollars pour traiter l'obésité.

Quand, face aux pressions de l'opinion publique, les plus grands laboratoires annoncent qu'ils sont prêts à diviser le prix de certains médicaments par dix, on peut légitimement se poser des questions sur les conditions de fixation des prix. Les prix annuels d'une tri thérapie varie de 10 400 dollars dans les pays développés à 1 000 dollars au Sénégal. Et un laboratoire indien vient d'annoncer un prix de 600 dollars pour les Etats du Tiers-monde et même 350 dollars pour les ONG.

Ceux qui faisaient un procès à l'Afrique du Sud cherchèrent à défendre un système léonien des brevets qui donne vingt ans de monopole absolu au propriétaire du brevet. La fixation des prix est négociée en position de force puisque le brevet assure le monopole. Ainsi, en France, ce n'est pas le coût du médicament, gardé secret, qui sert à fixer le prix des médicaments innovants, mais le service rendu ou espéré, par exemple la durée d'hospitalisation évitée.

En fait, on assiste à un alignement des prix dans chaque pays sur ceux du marché américain.

C'est la protection sociale des pays européens qui solvabilise les médicaments. Et on comprend pourquoi les pays du tiers-monde ne sont pas pris en compte dans les calculs de rentabilité des laboratoires pharmaceutiques.

La première mesure à prendre serait donc d'exiger la transparence sur la fixation des prix de chaque médicament. Cela permettrait de s'attaquer aux gâchis financiers des prélèvements des marchés et d'organiser des partages de coûts, notamment de recherches et développements pour les maîtri-

ser. La politique actuelle de fixation des prix aboutit à l'arrêt de productions de médicaments jugés non rentables. Ainsi, Martine Bulard, dans un article du Monde Diplomatique (janvier 2000) cite deux médicaments abandonnés ces dernières années par HMR (aujourd'hui Aventis) qui soignaient la maladie du sommeil (150 000 morts par an) et les méningites bactériennes particulièrement actives dans les pays du Sud.

Les laboratoires qui considèrent comme quantité négligeable tous les pays du Sud se sont pourtant donnés avec l'OMC un outil redoutable pour défendre le monopole que leur donne le système de brevet (voir encadré sur l'ADPIC).

Les pays les plus gravement touchés par des épidémies comme le Sida, mais aussi toutes les maladies tropicales sont aussi -et ce n'est pas un hasard- parmi les pays les plus pauvres. Pour certains de ces pays, faire passer le coût annuel d'une tri thérapie de 10 000 dollars à 350 dollars reste une pure abstraction quand le niveau de vie moyen ne dépasse pas quelques dollars par jour.

En même temps que la bataille pour faire encore baisser le prix des médicaments en défendant le droit de ces pays à se fournir en médicaments génériques, il faut donc créer les conditions qui leur permettent d'acheter ces médicaments et de mettre en place les structures sanitaires pour leur bonne utilisation. Il faut savoir que l'Afrique consacre quatre fois plus d'argent au remboursement de la dette qu'à la lutte contre le Sida. Cela ne pose t il pas l'exigence d'un fonds mondial de crise pour faire face à la situation ?

L'OMS a bien essayé de mettre sur pied une liste de médicaments essentiels dont tous les pays devraient pouvoir disposer. Mais les médicaments les plus modernes sont exclus de cette liste parce que trop chers

Assurer une véritable autonomie sanitaire

On l'a vu, les choix industriels des laboratoires pharmaceutiques ne prennent pas en compte les problèmes des pays du Sud. Il existe aussi dans les pays du Nord des maladies non rentables parce qu'elles touchent un trop petit nombre de malades, les « maladies rares ». Les USA, puis récemment l'Europe ont mis au point des systèmes d'aides publiques pour que ces maladies

soient enfin prises en compte par les laboratoires. Ce progrès encore trop récent pour avoir déjà des effets visibles doit tout à la pression de l'opinion publique.

Mais pour les maladies du Tiers-monde, tout reste à faire. Médecins sans frontières parle des « maladies négligées ». Au mieux, quand une maladie touche à la fois les pays riches et les pays pauvres, l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) arrive à mettre sur pied une campagne mondiale d'éradication. C'est déjà fait pour la variole. C'est en cours pour la poliomyélite. Par contre une campagne contre le paludisme s'est arrêtée après que la maladie ait disparue des pays du Nord à la fin des années 50. Elle n'avait même pas été engagée en Afrique.

Un chercheur de l'Institut Pasteur déclarait en avril 2001 qu'avec les crédits actuels, il faudrait plus de dix ans pour mettre au point un vaccin contre cette maladie qui tue chaque année 2 millions de personnes dont la moitié d'enfants.

Permettre aux pays les plus gravement atteints de se fournir en génériques n'a de sens que s'il y a des pays capables de fabriquer ces génériques. Aujourd'hui, il y a le Brésil, l'Inde, la Malaisie. Mais pas de pays africains. C'est bien parce que l'Afrique du Sud a les structures industrielles qui lui permettraient de créer une telle industrie que les 39 laboratoires tenaient tant à empêcher ce pays de se doter d'une loi lui permettant d'acheter et de produire les médicaments indépendamment des propriétaires des brevets.

Mais la liberté d'accès aux génériques ne règle qu'une partie du problème. Quand les médicaments n'existent pas, il faut bien se poser la question de la recherche sur les maladies sans traitement.

Dans un rapport pour préparer le Sommet mondial pour le développement social qui s'est tenu en juillet 2000 à Genève, le secrétaire général de l'ONU citait

Selon l'OMS moins de 10 % des dépenses de recherche médicale ont été consacrés à des maladies qui touchent 90 % de la population mondiale. Selon une étude de l'UNICEF, de 1975 à 1999, sur les 1 223 nouveaux médicaments brevetés, seulement 13 concernaient des maladies tropicales. Enfin, sur les 5 médicaments majeurs antiparasitaires développés après 1980,

L'ADPIC

ADPIC : « *Aspects des droits de propriété intellectuelle relatifs au commerce* »; en anglais TRIPS.

Cet accord, signé en 1994 dans le cadre des négociations de l'Uruguay round, visant à créer l'OMC, a pour objectif l'interdiction progressive (de 1996 pour les pays développés jusqu'en 2006 pour les pays du Tiers-monde) de produire ou d'acheter un médicament sans l'autorisation du propriétaire du brevet (droit valable pendant 20 ans).

Le caractère particulier de la santé qu'il est difficile de considérer uniquement comme un objet commercial a poussé à reconnaître deux exceptions en cas d'urgence sanitaire ou de refus de vente du propriétaire du brevet ou à des prix trop élevés.

Face à ces situations, les gouvernements concernés ont théoriquement le droit de recourir à des "licences obligatoires" permettant de fabriquer sans passer par le propriétaire du brevet ou à des importations parallèles permettant de les acheter auprès d'autres pays. Ces concessions sont, en fait, très limitées car parmi les pays susceptibles d'y recourir, bien peu ont les infrastructures industrielles nécessaires (actuellement aucun pays d'Afrique n'a d'industrie pharmaceutique) et, d'ici 2006, aucun pays n'aura la possibilité de produire hors brevet.

Si limitées soient-elles, ces dérogations font suffisamment peur aux laboratoires occidentaux pour qu'ils fassent tout pour empêcher leur mise en œuvre. C'est tout le sens du procès fait à l'Afrique du Sud, mais aussi d'une plainte des Etats-Unis devant l'OMC contre le Brésil qui, avec l'Inde, est l'un des principaux fabricant mondial de médicaments génériques.

un seul est issu de la recherche pharmaceutique, deux sont issus de la recherche militaire, un de la recherche vétérinaire et de la pharmacopée chinoise.

Il n'y a rien à attendre de la philanthropie des entreprises capitalistes qui viennent de s'illustrer dans le procès de Pretoria. Au mieux, quand elles se disent prêtes à offrir « certains » médicaments à « certains » pays, c'est pour torpiller les tentatives évoquées plus haut de créer une industrie indépendante. On connaît la pratique avec l'utilisation de l'arme alimentaire pour détruire l'agriculture des pays les plus pauvres. Une toute autre démarche pourrait être initiée en s'appuyant sur des institutions comme l'Institut Pasteur ou l'INRA en France qui ont une tradition, non seulement de recherche sur les maladies tropicales, mais aussi de formation. Des tentatives existent aussi dans les universités. Dans sa pétition lancée au départ contre le procès de Pretoria, le PCF propose d'aller jusqu'au bout du droit pour tous les pays à accéder aux soins en mettant sur pied un programme de transfert de technologies pour la production et la recherche pharmaceutique où les organismes de recherches publics et privés des pays développés coopèrent avec les pays du Sud qui le souhaitent.

Une prélèvement sur les profits considérables des grands laboratoires permettrait de financer la mise en place de ces plans de développe-

ment mutuel entre pays du Sud et du Nord.

Inventer d'autres règles que le profit pour piloter l'industrie pharmaceutique

Avec le procès contre l'Afrique du Sud et le problème des maladies tropicales, on voit bien combien la gestion capitaliste est totalement antagonique avec le droit à l'accès de toute l'humanité aux soins essentiels. Mais ce constat ne se limite pas aux pays du tiers-monde. Quand Aventis cherche comment réduire ses capacités de recherche en France pour se concentrer sur les deux ou trois axes thérapeutiques où il espère le taux de profits exigé par les actionnaires, c'est toujours le même problème qui est posé.

L'industrie pharmaceutique vit pour l'essentiel de financements publics en amont avec la recherche publique et les aides de l'Etat et, en aval, avec la Sécurité sociale. C'est une industrie qui fabrique un produit qui ne peut pas être une marchandise comme une autre. Une telle industrie ne peut pas fonctionner selon les règles du marché capitaliste. Au-delà de l'échec organisé de la nationalisation de Rhône-Poulenc, il faut bien voir que la gravité des enjeux pose bien de fait la question d'une maîtrise sociale où il faut arriver à imposer que les choix stratégiques obéissent à d'autres critères que ceux de la rentabilité financière. n